

Vos Elus vous informent :

CSE TER Grand Est Du 28 Janvier 2021



Vos élus CSE TER Grand Est ont participé ce jeudi 28 janvier 2021 au premier CSE de l'année. De nombreux points devaient être abordés, la création de la DL Porte d'Allemagne a, à elle seule, nourri une grande partie des débats.

EXPERTISE POUR LA DL PORTE D'ALLEMAGNE

Le cabinet d'expertise alerte sur :

Le manque d'informations fournis par l'entreprise,

- Restriction de périmètre pour les roulants.
- Perte de relations préventives des conducteurs avec leur commande.
- Changement de commande pour le personnel en provenance de la DL Lorraine.
- Charge de travail supplémentaire pour le personnel de la commande de la DL Alsace.
- Fusions des deux UO et conséquences pour l'encadrement et les agents.

Les Risques Psycho Sociaux (RPS),

- Charge émotionnelle. Manque de considération. Colère, peur, désarroi...
Les agents viennent travailler sans âme.
- Communication lacunaire instaurant un manque de confiance. Certains échanges choquants.
- Désir de fuir. Pour aller où ? Mutation interne ou démission ?
- Inquiétudes sur le parcours professionnel limité dans la DLPA.



- Gare d'Haguenau (conditions de travail dégradées, gare en travaux, fréquentée par une population précaire, risque de légionellose).
- Inquiétude sur le transfert ou non des agents de réserves.
- Manque de diversité et rétrécissement du périmètre (agents LAF cantonnés sur des lignes difficiles, ADC sur des lignes de débutants, ASCT à un travail monotone).
- L'organisation des binômes avec une équipe LAF réduite.
- Nouvelle hiérarchie et nouveau RET. La connaissance ou pas des métiers ?
- Décomposition et recomposition des équipes. Pertes de repère. Qui fait quoi, avec qui...
- Incertitude sur l'avenir. Donner une vision au-delà de 2022, choix d'intégrer ou pas...
- Inter-métier ou polyvalence qui engendre un flou dans le travail, du stress supplémentaire avec des risques de performance, de sécurité et de motivation
- Réductions des effectifs avec les départs non remplacés. Charge de travail répartie et en augmentation.

Ces réorganisations provoquent des sentiments d'insécurité, une aggravation des problèmes de santé, des états psychologiques en altérations.

L'affectation des ASCT reste à déterminer suite à un manque de volontaire. Si cette situation perdure une désignation par ancienneté sur qualif déterminera les agents transférés.

La Direction nous confirme que le parcours pro au sein de la nouvelle DL ne sera pas remis en cause.

Un REX sur l'ensemble des dysfonctionnements permettra d'évaluer les axes de progression.

L'ensemble des élus décident de ne pas prendre part au vote.

Le DRH en prend note et signale que cette décision est considérée comme un vote contre.

L'année 2021 commence et les réorganisations continuent, **L'UNSA Ferroviaire** alerte la Direction, il est inadmissible que ces réorganisations ne se fassent que dans le seul objectif de supprimer des postes, mais avec :

- Des affectations et transferts obligatoires des agents sur les futurs lots en cas de manque de volontaires.
- La non prise en compte des RPS
- Des dossiers incomplets, non finalisés laissant les agents dans le flou.

REDUCTION TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Pour TER Grand-Est, l'année 2020 se solde avec une perte d'environ 70 millions d'euros et pour 2021, il est estimé une perte de 50 millions d'euros.

Comme palliatif, TER Grand-Est fait le choix du chômage partiel.

Un PTA à 80%, une adaptation des horaires des guichets, avec des fermetures pouvant aller jusqu'à 50%.



Vote des élus sur les conséquences de la réduction temporaire d'activité partielle suite à la Covid :
Contre : 14/27.

Abstentions : 13/27.

L'UNSA-Ferroviaire regrette qu'un plan de transport plus ambitieux, correspondant aux besoins de mobilités des voyageurs du Grand Est, ne soit pas mis en place.

L'UNSA-Ferroviaire alerte sur le nombre important de fermetures et de modifications d'horaires des guichets, entraînant sur certains sites moins de 50% du travail habituel, allant à l'encontre de l'accord APLD même si celui-ci s'analyse sur 6 mois.

L'UNSA-Ferroviaire demande à la Direction de revoir sa politique d'ouverture des guichets, pour mieux coller aux besoins de mobilités des Voyageurs.

NOMINATION D'UN MEDECIN DU TRAVAIL AUX CABINETS DE METZ ET THIONVILLE

Le Docteur VOIRY a fait valoir ses droits à la retraite le 1er février 2021.

C'est donc le Docteur CHANSON qui la remplacera à partir du 7 avril prochain et reprendra le suivi des 277 agents de Metz et des 67 agents de Thionville.

En attendant sa nomination, le Docteur LOUVET s'occupera des VM urgentes.

Vote des élus :

Pour : 25/27.

Abstentions : 2/27.



POINT SANITAIRE COVID 19

Un point sur la situation sanitaire. La 3^{ème} vague épidémique est bien présente mais la dynamique est différente des 2 précédentes.

- Agents positifs : 3
- Agents en isolement : 48 agents vulnérables et 11 cas contact.



Les masques artisanaux seront interdits dans l'espace public à compter du 1^{er} février 2021.

Le nouveau décret du 27 janvier 2021 ajoute des indications de performance minimale que devront respecter les masques portés dans l'espace public. Les dispositions qui y sont reprises réglementent le port du masque dans l'espace public (transports, rassemblements, activités, établissements recevant du public...). S'agissant des entreprises, les préconisations devraient bientôt évoluer en conséquence.

Seul le masque chirurgical est autorisé au sein de notre entité.

Le télétravail à 100% reste la règle pour le personnel dont le poste le permet.



- Seuls les salariés dont la présence physique est indispensable à la continuité du service peuvent se rendre sur site.
- Les tournées terrain sécurité, ainsi que les évaluations des risques psychosociaux sont maintenues.

L'application des gestes barrières reste fondamentale pour nous protéger, et la distance minimale à respecter entre 2 personnes est désormais de 2 mètres.

Ainsi, les réfectoires, tisaneries et lieux de pause (clos ou en plein air) dans lesquels le masque est susceptible d'être retiré sont concernés.

Les visites médicales et examens médicaux peuvent être reportés.

Sont concernés les visites et examens médicaux dont l'échéance intervient avant le 17 avril 2021 ou déjà reportés et qui n'ont pu être réalisés avant le 4 décembre 2020.

Peuvent être reportés, sauf avis contraire du médecin du travail, dans la limite d'un an suivant leur échéance : la visite d'information et de prévention initiale, le renouvellement de la visite d'information et de prévention, le renouvellement de l'examen d'aptitude et la visite intermédiaire.

PERIODES DE MOINDRE BESOIN

Du 04/01/21 au 07/02/21

Du 08/03/21 au 04/04/21

Du 03/05/21 au 27/06/21

Du 13/09/21 au 12/12/21



Vos élus du CSE TER GE :

Roland WEINGARTNER : 06 51 54 56 63 Patrice WOLFS : 06 21 67 25 87

Delphine ROTT : 06 07 61 71 51